La phase d'admission principale du 27 mai au 16 juillet 2021

> Les candidats consultent **les réponses dès le 27 mai 2021**

> **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu :** chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.

> le dossier est actualisé chaque jour

> Ils doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier : J+4 puis J +2**

> **Pour aider le candidat en liste d'attente à suivre sa situation qui évolue en fonction des places libérées**, des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu : son rang dans la liste d'attente et le nombre de candidats en attente

Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

> **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle**

> **par notification sur l'application Parcoursup** (application téléchargeable à partir du 27 mai)

> **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup



Info : les parents sont également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable dans le dossier Parcoursup de leur enfant

Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, …)

OUI (proposition d'admission) → Le candidat accepte la proposition ou y renonce

ou

En attente d'une place → Le candidat maintient le vœu en attente ou y renonce

ou

Non

> Formation non sélective (licences, PASS)

OUI (proposition d'admission) → Le candidat accepte la proposition ou y renonce

ou

OUI-SI* (proposition d'admission) → Le candidat accepte la proposition ou y renonce

ou

En attente d'une place → Le candidat maintient le vœu en attente ou y renonce

* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMENT REPONDRE?

J'ai un seul OUI et des vœux en attente

OUI

- **OUI Définitif**
  Attention ça annule tous les autres vœux
- **OUI et maintien des autres voeux**
- **Refus mais maintien des autres vœux**
  (choix risqué!)

J'ai plusieurs OUI et des vœux en attente

Attention on a le droit qu'à un seul OUI

OUI

- **OUI Définitif**
  Attention ça annule tous les autres vœux
- **OUI pour un vœux** ***(ça annule les autres oui)*** et maintien des autres voeux
- **Refus mais maintien des autres vœux (choix risqué!)**

J'ai que des vœux en attente

Je consulte ma place dans le classement

Patience !

Comment répondre aux propositions d'admission ?

1) Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :

- Il accepte la proposition (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
- S'il accepte **définitivement** la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

2) Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :

- Il ne peut accepter qu'une seule proposition. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente
- Il peut indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
- S'il accepte **définitivement** une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

3)Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à suivre sa situation qui évolue jusqu'au 14 juillet en fonction des places libérées par d'autres candidats

4)Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- dès le 27 mai 2021, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 16 juin 2021.

A savoir : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 **nouveaux** vœux dans des formations qui ont des places vacantes